



Commune d'HABARCO

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 6 avril 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Laurent DUHAMEL, Florent ACTHERGAL, Christine CHABE Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL

Etaient absents excusés :

Muriel MOMEUX ayant donné pouvoir à Sébastien BEUGIN,
Hélène LARDIER ayant donné pouvoir à Paul DAVANNE,
Pierre HENRY ayant donné pouvoir à Nicolas CAPRON
Laurent POUDROUX
Pierre CHABE

SEANCE : 11 avril 2023

Monsieur le maire rappelle le fonctionnement d'un conseil municipal lors du vote du budget, à savoir qu'un président de séance sera élu pour l'approbation du compte administratif.

I - Délibérations :

➤ **Compte de gestion 2022, Compte administratif 2022 et Affectation de résultat**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Sébastien BEUGIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Nicolas CAPRON après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte administratif 2022, valide le compte de gestion et le compte administratif 2022 à 13 voix pour, et décide d'affecter le résultat comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		119 704,59 €	0,00 €	149 016,09 €	0,00 €	268 720,68 €
Part affectée à investissements		0,00 €				0,00 €
Opérations de l'exercice	323 932,78 €	427 200,69 €	502 721,02 €	240 181,40 €	826 653,80 €	567 382,09 €
Total	323 932,78 €	534 905,28 €	502 721,02 €	389 228,09 €	826 653,80 €	567 382,09 €
Résultat de clôture		211 050,47 €		117 493,99 €		328 544,46 €
				117 493,99 €		
				59 940,43 €		
				93 016,31 €		
				124 423,05 €		

- 1) Constaté les données de valeurs avec les modifications du compte de gestion et des résultats au nouveau, au résultat de fonctionnement ont de l'ensemble des opérations de fonctionnement de l'exercice et du compte de résultat et les parties affectées aux différents comptes, et en conséquence, décide que le compte de gestion et le compte de résultat sont approuvés et validés.
- 2) Révisé le budget primitif et les décisions modificatives.
- 3) Approuvé les résultats des différents exercices et des opérations.
- 4) Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

124 423,05 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
93 016,31 €	au compte 032 (excédent de fonctionnement reporté)

➤ **Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

La séance ouverte, le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'établissement du budget primitif de l'année 2023, il y a lieu de voter le taux des taxes communales, à savoir, la taxe foncière bâtie et non bâtie ainsi que la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de voter les taux suivants, à savoir :

	Base d'imposition prévisionnelles 2023	Taux d'imposition 2023	Produit de référence
Taxe foncier bâti	428 600	32,03 %	150 093
Taxe foncière non bâti	51 700	36,18 %	18 705
Taxe d'habitation	8 963	9,68 %	868

➤ Subventions communales 2023 aux associations

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un montant de 5500 € a été inscrit au budget primitif au compte 65748 : *Subventions associations*.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le montant à octroyer à chaque association. Il propose au conseil de reconduire les mêmes sommes que l'année précédente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide d'octroyer les subventions pour 2023, comme suit :

Coopérative école Habarcq	:	100 €
Club Sportif d'Habarcq Football	:	930 €
Association Donneurs de sang Agnez	:	40 €
Comité d'Animation « l'Idéale »	:	1850 €
Association RPI du Gy (ARPIG)	:	100 €

➤ Budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour 2023 qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	Recettes réelles	418 454. 00 €	Recettes réelles	347 780. 35 €
	Résultat reporté 2022	86 637. 12 €	Résultat reporté 2022	124423.35 €
		505 091. 12 €	Total	440 790. 39 €
DEPENSES	Dépenses réelles	417 411. 92 €	Dépenses réelles	340 849. 96 €
	Virement à l'investissement	87 680. 00 €	Résultat reporté 2022	117492.96 €
	Total	505 091. 12 €	Total	440 790. 39 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve le budget primitif 2023.

➤ **Adhésion de la commune d'Hannescamps au Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 21 mars 2023 acceptant l'adhésion de la commune d'Hannescamps à compter du 1er janvier 2024.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter ces adhésions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Hannescamps au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1er janvier 2024.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

➤ **Convention avec la FDE pour la vidéoprotection**

Monsieur le Maire, assisté de Paul Davanne, rappelle que dans le cadre de l'installation de la vidéoprotection, le matériel sera installé sur les supports de lignes ENEDIS. Il convient donc de passer une convention avec ENEDIS et la FDE pour une utilisation conforme.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

➤ **Devis ENEDIS – rue d'Aubigny**

Dans le cadre des travaux prévus rue d'Aubigny pour l'enfouissement du câble haute tension, et sur proposition de Paul Davanne, il est suggéré au conseil de faire appel à un bureau d'étude afin d'étudier l'enfouissement complet des lignes ENEDIS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable au démarchage d'un bureau d'étude et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

➤ **Réception de la subvention FIEET**

Pour rappel une subvention a été accordée dans le cadre du FIEET pour les travaux de plantation. Une délibération d'acceptation de la subvention accordée par le département est nécessaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve le versement de la subvention.

➤ **Devis pour la VMC**

Les travaux de VMC de la salle des fêtes avaient été acceptés précédemment, il incombe donc d'accepter le devis proposé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime valide le devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Une subvention au titre du CEE est à étudier pour ce dossier.

II° INFORMATIONS :

- *Travaux en cours*

Des études sont en cours pour le remplacement de la chaudière mais les coûts sont prohibitifs. La consommation de pellets vis-à-vis du fioul semble diminuer le tarif des consommables par deux. Un amortissement prendrait alors une dizaine d'années. Ces travaux restent en étude pour le moment tout comme la réfection de la salle des fêtes.

- *Adoucisseur salle des fêtes*

L'adoucisseur est à changer. Un premier devis a été reçu et à la demande du conseil, un second sera demandé .

- *ADNS*

L'association ADNS, de portage de repas a demandé une subvention de fonctionnement vis-à-vis des bénéficiaires de la commune, à hauteur de 1€ / repas livré , soit 151€ (référence 2022)

A l'unanimité le conseil approuve le versement de cette subvention après présentation de l'association et de ses statuts, comme pour toute autre structure.

- *Vidéoprotection*

Les préconisations données par la gendarmerie diffèrent du regard de la mairie, il y a donc un travail de concertation.

Pour ce développement, la subvention régionale n'est pas possible car elle ne concerne que des projets initiaux et non un développement.

Il se pose la question de l'achat ou de la location du matériel (avec option d'achat). La location présentant l'avantage d'un entretien régulier et de vaincre l'obsolescence.

- *Commission festivités*

La commission festivités n'ayant pu se réunir avant le conseil municipal, Laurent Duhamel annonce qu'une réunion sera donnée dès que possible afin de faire le point sur les différentes animations de la commune.

Pour la ducasse les devis (traiteur/sono...) sont déjà en cours.

Le manège pourra venir s'installer comme les années précédentes.

L'inscription du trail se fera via HelloAsso

Le Castle Live Festival (CLF) est reconduit le 24 juin 2023. Une association propre a été créée afin de faciliter les demandes de subventions. Après un tour de table unanime, la commune accompagne l'association sur la même forme que 2022 à savoir le prêt de matériels, lieux, à l'identique comme en 2022.

Séance levée à 22h

Le maire

Nicolas CAPRON



Le Secrétaire de Séance

Paul DAVANNE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'PD', is written below the name Paul Davanne.